

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 04/04/2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 11

Pour : 10

Présents : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Grégory HAVEL, Benoît BENSCH, Freddy BESSE, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER

Contre : 0

Abstentions : 1

Représentés : Brigitte GONON par Matthieu DEBLED, David MASCRET par Monique DE BROUWER

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

Secrétaire de séance : Monique DE BROUWER

Objet : Budget annexe - Approbation du budget primitif 2023 - DE_2023_015

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et L2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le Budget annexe Lotissement Saint Vincent ;

Le Maire expose le contenu du Budget annexe 2023 équilibré en section de fonctionnement et d'investissements comme suit : Fonctionnement : 1 258 785.60 € - Investissement : 1 318 488.32 €

Dépenses d'investissement :

16 - Emprunts et dettes assimilées : 96 308.71 €
3 - Stocks et en-cours : 772 156.58 €
D 001 - Solde d'exécution négatif reporté : 450 023.03 €
Total dépenses d'investissement : 1 318 488.32 €

Recettes d'investissement :

3 - Stocks et en-cours : 772 156.58 €
021 - Virement de la section de fonctionnement : 180 000 €
R 1068 - Affectation du résultat : 366 331.74 €
Total recettes d'investissement : 1 318 488.32 €

Dépenses de fonctionnement :

66 - Charges financières : 2 750 €
071 - Production stockée (ou déstockage) : 889 406.58 €
023 - Virement à la section d'investissement : 366 629.02 €
Total dépenses de fonctionnement : 1 258 785.60 €

Recettes de fonctionnement :

70 - Prod. Services, domaine, ventes diverses : 120 000 €
71 - Production stockée (ou déstockage) : 772 156.58 €
R 002 - Résultat reporté : 366 629.02 €
Total recettes de fonctionnement : 1 258 785.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve et vote, par chapitre, le Budget annexe Lotissement Saint Vincent 2023.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___